

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 janvier 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DLH 51 Bastion de Bercy (12e) – Création d'un centre d'hébergement d'urgence – Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de consentir au dépôt, par l'association Aurore, de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la création du centre d'hébergement d'urgence sur le terrain dit du bastion de Bercy (12e), limité au Nord-Ouest par le boulevard Poniatowski au débouché du Pont National et par la rue Robert Etlin sur les autres côtés à Paris (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 18 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission, et Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à consentir au dépôt, par l'association Aurore, de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la création du centre d'hébergement d'urgence sur le terrain dit du bastion de Bercy (12e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO